

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC**

20 avril 2022

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingtième jour du mois d'avril deux mille vingt-deux (20-04-2022) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Était absente :

- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

#### **Ouverture de la séance**

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Re 22-04-65

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2022;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Élection du préfet;
- Nomination du préfet suppléant;
- Ajustement des frais de déplacement;
- Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;

- Fonds Région Ruralité (FRR) :
  - Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC:
    - Adoption des recommandations du comité technique;
  - Volet 4 – Soutien à la vitalisation :
    - Adoption des recommandations du comité de vitalisation;
- Nomination d'un responsable ClicSEQUR;
- Autorisation de renouveler l'entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CLAQ);
- Autorisation de signer une entente de financement avec le CIUSSS MCQ dans le cadre de la démarche « Être mieux... ensemble »;
- Demandes d'aide financière :
  - Défi des Demois'ailles;
  - Carte corporative du Club de golf le St-Rémi;
  - Défi têtes rasées Mékinac;
- Projet « Zone Neutre »;
- Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risque en incendie;
- Balisage de la rivière Saint-Maurice pour 2022;
- Demande d'intervention dans la Branche 1 du cours d'eau Bordeleau dans la municipalité de Hérouxville;
- Collecte sélective et traitement des matières organiques;
- Adoption du « Document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan et à leurs règlements d'urbanisme à la suite de la modification du schéma d'aménagement révisé »;
- Avis de conformité de règlements d'urbanisme;
- Varia :
  - Autorisation de présenter une demande d'aide dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur du territoire public;
  - Proclamation de la « Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie » le 17 mai;
  - Participation de la MRC à l'organisation d'un tournoi de golf;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

**Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2022**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 16 mars 2022 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2022.

**Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation**

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

**1<sup>re</sup> liste**

**M.R.C. DE MÉKINAC**

<b><u>Rémunération des employés (es) (6 semaines)</u></b>	<u>192 762.73</u>
<b><u>Déplacement des employés (es)</u></b>	<u>5 697.21</u>
<b><u>Fournisseurs de biens et services</u></b>	
Hydro-Québec	1 683.54
Telus Mobilité	206.29
Télécommunications Xittel - internet	606.73
Télécommunications Xittel - téléphone	649.53
Telus Québec	406.30
Distribut'eau Plus	189.50
Service de paie Desjardins	184.09
Fournitures de bureau Denis	1 220.95
Syndicat des employés	2 436.55
Energycycle	74 980.72
FQM	523.14
Microgest Informatique	424.63
CARRA	133.77
Boulangerie Germain	1 271.54
Protection incendie Péri-Tech	252.75
Entreprises de distribution Denis Samson	194.00
Marcel Perron	1 439.96
Direction de la gestion du fonds de l'information foncière	310.00
Servitech	6 911.90
Centre de services scolaires de l'Énergie	5 538.47
Chambre de commerce de Mékinac	500.00
Lettrage Croteau	1 563.66
Xerox Canada Ltée	401.15
Savonnerie BL 1988 Enr	217.89
Centre bureautique Mauricie	77.39
AGMQ	172.46
Tremblay Bois Migneault Lemay	1 161.83
Marché Pronovost	179.36
Le Nouvelliste	620.87

FTQ employés	4 823.00
RREMQ	24 466.84
ADGMRCQ	546.13
Novago	57.40
Doucet & Turcottes	1 931.58
Visa Desjardins	
Roadpost	47.20
Informatique	1 428.43
Registre foncier	16.00
Équipements cuisine	7 593.73
Journaux et revues	33.75
Déplacement et congrès	209.24
Cotisations et abonnements	591.31

Total fournisseurs : 146 203.58

### **Fonds région ruralité volet 2**

Attractif	1 121.01
Municipalité de Grandes-Piles	22 900.00

Total FRR2 : 24 021.01

### **FLI/FLS**

Acceo solutions FLI	107.54
Acceo solutions FLS	94.88
Acceo solutions FLI COVID	87.87
Au Petit Palace PAUPME	25 600.00
Somnus société de gestion PAUPME	30 500.00
Ubast gestion PAUPME	17 650.00

Total FLI/FLS : 74 040.29

### **Activité de loisir/culture**

Marie-Ève Arpin	2 446.41
Chambre de commerce de Mékinac	500.00
Promotion Ste-Thècle	250.00

Total Loisir/Culture : 3 196.41

### **Communauté entrepreneuriale**

Chambre de commerce de Mékinac	594.95
Association des personnes handicapées de Mékinac	80.00

Total Communauté entrepreneuriale : 674.95

**Promotion Touristique**

OZ Design 310.43

Total Tourisme : 310.43

**Plan de communications**

Les Éditions communautaires des Chenaux 1 149.75

Total Plan de communications : 1 149.75

**Projet RSE**

Les Éditions communautaires des Chenaux 574.88

Total RSE : 574.88

**Programme de rénovation de l'habitat**

Service d'aide à l'habitation 5 477.41

Total Rénovation de l'habitat : 5 477.41

**Baux de villégiature**

Ministère Énergie et ressources naturelles 126 558.33

Harnois 128.14

Total Baux de villégiature : 126 686.47

**Cour municipale**

Gingras St-Onge huissiers 21.85

SAAQ 113.29

Municipalité de Hérouxville VT 7367\_81\_5439 5 298.14

Centre de services scolaires de L'énergie VT 7367\_81\_5439 301.86

Ministre des Finances 7 290.00

Bavac 360.00

AGCMQ 175.00

Purolator 158.75

Denis Carpentier 200.00

Thomson Reuters 428.40

Ville de La Tuque - remb contraventions 262.00

Monsieur Pierre Bordeleau	2 062.20
TNO Mékinac amendes	24.12

Total Cour municipale : 16 695.61

**Grand total : 597 490.73**

**PARC INDUSTRIEL**

Hydro-Québec	15.00
--------------	-------

Total Parc industriel : 15.00

**TNO DE MÉKINAC**

RIVST-M	417.00
SQ	70 423.00
Oze publicité	195.46

Total TNO : 71 035.46

**2<sup>e</sup> liste**

**MRC DE MÉKINAC**

**Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)** 903.36

**Rémunération des maires** 11 222.36

**Fournisseurs de biens et services**

Xerox Canada	705.82
Fournitures de bureau Denis	115.39
Cansel	1 724.62
Femmes de Mékinac	500.00
Distribut'eau Plus	19.50
Purolator	6.90
Energycycle	77 542.20
Tremblay Bois Migneault Lemay	1 149.75
Marché Pronovost	63.23
Quadiant Canada	2 299.50
Boulangerie Germain	11.20
Télécommunications Xittel (internet)	609.37
Télécommunications Xittel (téléphonie IP)	652.48
Ordre des Ingénieurs du Québec	528.89

Municipalité de Ste-Thècle	23.96
----------------------------	-------

Total fournisseurs : 85 952.81

**Activité de loisir/culture**

Lignée RR2	126.46
------------	--------

Total Loisir/Culture : 126.46

**Baux de villégiature**

Fonds des registres	131.00
---------------------	--------

Total Baux de villégiature : 131.00

**Cour Municipale**

Icimédias	848.52
-----------	--------

Tremblay Bois Migneault Lemay	2 184.19
-------------------------------	----------

Remb amendes 806808908	103.00
------------------------	--------

Total Cour municipale : 3 135.71

**Grand total : 101 471.70**

**TNO DE MÉKINAC**

Association des Propriétaires de la Rive Ouest de la Rivière St-Maurice	17 500.00
---	-----------

Total TNO : 17 500.00

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 20 avril 2022.

Nathalie Groleau  
Greffière-trésorière

Re 22-04-67

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 20 avril

2022 totalisant 698 962.43 \$ pour la MRC, 15 \$ pour le parc industriel régional et 88 535.46 \$ pour les TNO.

### **Correspondance**

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, nous informe que notre règlement 2021-182 est conforme aux orientations gouvernementales et nous informe sur sa date d'entrée en vigueur;
- Le ministre des Transports, monsieur Francois Bonnardel, nous informe du 4<sup>e</sup> versement de la contribution financière pour le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes au montant de 2 229\$;
- L'adjointe au président et secrétaire de la Commission de la représentation électorale, Catherine Lagacé, accuse réception de notre résolution concernant le découpage électoral et qu'une nouvelle délimitation sera faite après les élections du 3 octobre prochain;
- Accusé réception du cabinet du premier ministre du Canada, suite à notre résolution concernant notre appui à l'Ukraine;
- Résolution 2022-04-81 de la municipalité de St-Adelphe, Résolution 2022-04-83 de la Ville de Saint-Tite, Résolution 2022-04-37 de la municipalité de St-Séverin, Résolution 2022-04-097 de la municipalité de Ste-Thècle, concernant la collecte des bacs noirs à compter du printemps 2023;
- Résolution 2022-04-34 de la MRC des Etchemins concernant les effets de l'inflation sur le coût de constructions, d'entretien, achat d'équipements, infrastructures et services municipaux des municipalités;

### **Effets de l'inflation sur le coût de constructions, d'entretien, achat d'équipements, infrastructures et services municipaux des municipalités**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-04-34 de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent entretenir adéquatement leurs infrastructures municipales pour la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens;

CONSIDÉRANT la forte inflation constatée depuis plusieurs mois dans les coûts de construction, d'entretien, d'achat d'équipements ainsi que les coûts des services des municipalités;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent faire des demandes d'aide financière et que l'analyse et l'acceptation de ces subventions requièrent plusieurs semaines ou mois;

Re 22-04-68

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- d'appuyer la MRC des Etchemins;
- de demander aux gouvernements du Québec et du Canada de prévoir une clause d'ajustement du montant octroyé pour pallier les hausses importantes causées par l'inflation et de bonifier les aides financières annuelles;



- de demander aux gouvernements du Québec et du Canada de réviser les programmes d'aide financière afin de simplifier les critères et accélérer les confirmations d'aide financière aux municipalités.
- Correspondance de monsieur Claude St-Amand concernant le litige l'opposant à la Ville de Saint-Tite concernant son commerce de déneigement et d'entretien de pelouse;

### **Dépôt de la correspondance**

Re 22-04-69

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

### **Élection du préfet**

La greffière-trésorière préside la séance tant que le préfet n'a pas été élu.

La présidente d'élection, madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière et directrice générale de la MRC explique la procédure d'élection du préfet, tel qu'édictee par les articles 210.24 à 210.29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

CONSIDÉRANT que la procédure de votation pour l'élection du préfet d'une Municipalité régionale de comté est précisée dans la Loi sur l'organisation territoriale municipale (articles 210.24 à 210.29 inclusivement);

CONSIDÉRANT que la procédure de votation pour l'élection du préfet d'une Municipalité régionale de comté n'est pas précisée dans les dispositions du Code municipal (chapitre C-27.1);

Re 22-04-70

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'établir la procédure suivante :

- Le secrétaire d'élection remettra le ou les bulletins de vote à chacun des élus, à leur siège respectif. Ces derniers procéderont au vote en apposant un X pour le candidat de leur choix et le secrétaire d'élection recueillera lesdits bulletins;

ET

- Le président d'élection divulguera l'information entourant le résultat du scrutin, dans le cas d'un candidat élu, de la façon suivante :
  - le nom du candidat élu sans mention du nombre de voix;

ET

- Dans le cas où aucun candidat n'est élu, le président d'élection :
  - décrétera un autre tour de scrutin sans divulgation du nombre de votes pour chacun des candidats.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil consentent à faire une mise en nomination, la greffière-trésorière demande aux membres présents de faire des propositions :

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville à titre de préfet. Madame Groleau demande s'il est intéressé à occuper ce poste et ce dernier accepte;

La greffière-trésorière demande aux membres présents s'il y a d'autres nominations; aucune autre mise en candidature n'est proposée;

La greffière-trésorière, constatant qu'une seule personne est proposée, elle déclare élu, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, à titre de préfet de la MRC de Mékinac, pour les deux prochaines années selon les conditions édictées par les Lois du Québec. Le préfet étant dûment assermenté.

À ce moment-ci de l'assemblée, monsieur Bernard Thompson, préfet, préside l'assemblée.

### **NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un préfet suppléant;

Re 22-04-71

EN CONSÉQUENCE, madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de nommer Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, préfet suppléant de la MRC de Mékinac.

Monsieur Yvon Bourassa accepte cette fonction.

En vertu de l'article 116 du Code municipal, le préfet suppléant, lequel en absence du préfet ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du préfet, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. Le préfet suppléant étant dûment assermenté.

### **Ajustement des frais de déplacement**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la convention collective, une allocation pour l'utilisation de son véhicule dans le cadre de ses fonctions est prévue et que cette allocation est variable selon le coût de l'essence et ajusté 2 fois par année, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet;

CONSIDÉRANT la forte hausse du coût de l'essence dans les dernières semaines;

Re 22-04-72

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'ajuster immédiatement le taux à 0.56/km à compter du 21 avril 2022.

### **Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun (CIC), lors de la réunion du 19 avril 2022, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-04-73

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

**Patrice Goudreault (Bulbi-Serres, Nature Frugale,...)**

- FRR Volet Entreprises privées – Soutien aux entreprises : Subvention de 50% des frais admissibles jusqu'à concurrence de 5 246 \$;

**Biotech Foresterie Inc.**

- FRR Volet Entreprises privées – Soutien aux entreprises : Subvention de 6 450 \$;
- Prêt FLI : 28 550\$;
- Prêt FLS : 28 550\$;

Six (6) financements en lien avec les programmes du Gouvernement du Québec, suite à la pandémie de Covid-19, ont été acceptés, tel que mentionné au comité d'investissement commun.

**Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC: Adoption des recommandations du comité technique**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-04-74

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

**Revitalisation du débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste FRR-L-22-04**

Camping MIS-MEK communautaire  
9 240 \$ : FRR-Volet 2 local

**Projet anémone FRR-L-22-03**

Municipalité de Ste-Thècle  
14 882 \$ : FRR-Volet 2 local

**Plateau sportif FRR-L-22-05**

Municipalité de Lac-aux-Sables  
50 000 \$ : FRR-Volet 2 local

**Sécurisation du Parc des 4-J FRR-L-22-06**

Municipalité de Lac-aux-Sables  
30 000 \$ : FRR-Volet 2 local

**Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 4 – Soutien à la vitalisation : Adoption des recommandations du comité de vitalisation**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds régions et ruralité, volet 4-soutien à la vitalisation (FRR, volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-04-75

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour le dossier suivant, le tout aux conditions établies au protocole d'entente et d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer les documents afférant au projet précité au nom de la MRC de Mékinac :

**Le grand déménagement MDF FRR-V4-22-03**

Annie Proulx de la Maison des familles de Mékinac  
76% du projet jusqu'à concurrence de 100 000 \$

**Nomination d'un responsable ClicSEQUR**

MRC DE MÉKINAC  
NEQ 8821278858

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un responsable ClicSEQUR;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un deuxième responsable ClicSEQUR en cas d'absence du premier responsable;

Re 22-04-76

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- de nommer madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac première responsable ClicSEQUR et qu'elle soit autorisée à signer, au nom de la MRC de Mékinac, les documents requis pour l'inscription à clicSEQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.
- de nommer madame Christine Jugan, trésorière de la MRC de Mékinac deuxième responsable ClicSEQUR et qu'elle soit autorisée à signer, au nom de la MRC de Mékinac, et autres actions dans les services offerts par ClicSEQUR.
- que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentants les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSEQUR.

**Autorisation de renouveler l'entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**Autorisation de signer une entente de financement avec le CIUSSS MCQ dans le cadre de la démarche « Être mieux... ensemble ! »**

CONSIDÉRANT que le CIUSSS MCQ a sollicité la MRC de Mékinac afin de prendre en charge la création d'activités de recrutement en lien avec la démarche « Être mieux... ensemble! » sous le thème du mieux-être et du rétablissement des communautés en contexte de pandémie et postpandémie;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 6 000 \$ est octroyée à la MRC pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente avec le CIUSSS MCQ afin d'officialiser cette démarche;

Re 22-04-77

EN CONSÉQUENCE, madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac à signer l'entente de financement dans le cadre de la démarche « Être mieux...ensemble! ».

**Demandes d'aide financière**

DÉFI DES DEMOIS'AILES

CONSIDÉRANT la demande de participation financière pour la 10<sup>e</sup> édition du Défi des Demois'ailes;

CONSIDÉRANT que les dons amassés par le Défi des Desmois'ailes sont remis à des maisons d'hébergement qui viennent en aide aux femmes et enfants victimes de violence conjugale;

Re 22-04-78

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de verser la somme de 500 \$ au Défi des Demois'ailes.

CARTE CORPORATIVE DU CLUB DE GOLF LE ST-RÉMI

CONSIDÉRANT l'offre d'achat d'une carte corporative 2022 par le club de golf Le St-Rémi de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir cet OBNL qui offre un service unique sur le territoire de Mékinac;

Re 22-04-79

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'achat d'une carte corporative pour l'année 2022 du club de golf Le St-Rémi, au coût total de 1 724,63 \$, incluant les taxes;

DÉFI TÊTES RASÉES MÉKINAC

CONSIDÉRANT que le 4 juin prochain se tiendra la première édition du défi têtes rasées Mékinac au Gym GPS Énergie de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Ayotte, employé de la MRC, a décidé de relever le défi;

CONSIDÉRANT que les employés et les élus souhaitent soutenir monsieur Ayotte dans son défi;

Re 22-04-80

EN CONSÉQUENCE, madame Lise Roy-Guillemette mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac égalisera la contribution totale des employés et des maires de la MRC de Mékinac, au Défi têtes rasées Mékinac 2022;

#### **Projet « Zone Neutre »**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### **Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risque en incendie**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activités annuel 2021, du schéma de couverture de risques en incendie préparé par monsieur Éric Piché en collaboration avec les représentants des différentes municipalités;

Re 22-04-81

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le rapport d'activités annuel 2021 du schéma de couverture de risques en incendie, tel que déposé.

#### **Balisage de la rivière Saint-Maurice pour 2022**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### **Demande d'intervention dans la Branche 1 du cours d'eau Bordeleau dans la municipalité de Hérouxville**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Hérouxville a signalé à la MRC le 22 juin 2021 qu'un entretien de cours d'eau était nécessaire pour rétablir le libre écoulement de l'eau du cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Hérouxville a adopté le 8 juin 2021 la résolution 2021-06-94 pour appuyer la demande d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Bordeleau, située sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Hérouxville prévoit effectuer les travaux en conformité avec « l'Acte d'accord relatif à l'aménagement du cours d'eau Bordeleau et branche no 1 » daté du 3 mars 1982 ainsi que les plans des profils portant le numéro 2137-9 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et signés par M. Gilles Noël, ing., le 18 décembre 1981;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux a été approuvée successivement par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Hérouxville a demandé à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;

Re 22-04-82

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que :

- Ce conseil autorise la réalisation des travaux d'entretien (nettoyage) sur une distance d'environ 165 mètres à partir du rang Saint-Pierre Sud et le croisement avec le cours d'eau Bordeleau dans la municipalité de Hérouxville;
- Ce conseil autorise M. Bernard Thompson, préfet et Mme Nathalie Groleau, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac une entente ayant pour objet de confier à la municipalité de Hérouxville la gestion des travaux d'entretien du cours d'eau mentionné précédemment, en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;
- La Municipalité de Hérouxville s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche, même advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

#### **Collecte sélective et traitement des matières organiques**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### **Adoption du « Document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan et à leurs règlements d'urbanisme à la suite de la modification du schéma d'aménagement révisé »**

CONSIDÉRANT que l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'une MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan et à leurs règlements d'urbanisme à la suite de la modification du schéma d'aménagement révisé;

Re 22-04-83

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan et à leurs règlements d'urbanisme à la suite de la modification du schéma d'aménagement révisé, tel que présenté.

#### **Avis de conformité de règlements d'urbanisme**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement 003-UR-2021 modifiant son règlement de zonage;

Re 22-04-84

EN CONSÉQUENCE, madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement 003-UR-2021 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;

et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

**Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a rendu public le 7 avril 2022, le Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026 qui propose une vision renouvelée de la gestion du territoire public;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau programme d'aide financière est également lancé afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan et ainsi contribuer à la mise en valeur du territoire public et à l'amélioration de la qualité de vie des milieux régionaux;

CONSIDÉRANT que ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire de 24 millions de dollars sur quatre ans pour soutenir différentes initiatives entre autres de municipalités;

CONSIDÉRANT le Volet 2 - Soutien à la réalisation d'aménagements publics et communautaires sur le territoire public dudit programme;

CONSIDÉRANT que le secteur des Bêtes puantes se développe rapidement et que la circulation dans ce secteur est de plus en plus importante;

CONSIDÉRANT que les chemins des Bêtes puantes et Doucet requièrent beaucoup d'investissement afin de les rendre plus sécuritaires;

Re 22-04-85

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser monsieur Louis Filteau, directeur de l'aménagement à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public et autorise monsieur Filteau à signer tous les documents afférents.

**Proclamation de la « Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie » le 17 mai**

CONSIDÉRANT que le 17 mai 1990, l'Organisation mondiale de la santé retirait l'homosexualité de la liste des maladies mentales;

CONSIDÉRANT que la journée du 17 mai vise notamment à promouvoir la compréhension et l'ouverture vis-à-vis de la diversité quant à l'orientation sexuelle et l'identité de genre et à cesser la discrimination qui y est liée;



CONSIDÉRANT que les élus de la MRC de Mékinac souhaitent sensibiliser la population à l'importance de combattre l'homophobie et la transphobie;

Re 22-04-86

EN CONSÉQUENCE, madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de décréter le 17 mai « Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie » et de hisser le drapeau arc-en-ciel inclusif et progressif lors de cette journée.

### **Questions de l'assemblée**

Trois personnes sont présentes dans la salle elles questionnent le conseil. Des représentants du Club de golf Le St-Rémi demandent au conseil des maires de relancer le « Tournoi de golf de la MRC de Mékinac ». Après discussions, il est décidé ce qui suit :

### **Participation de la MRC à l'organisation d'un tournoi de golf**

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'administration de relancer le tournoi de golf de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la conjoncture économique actuelle et des besoins de nos entreprises sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux et l'ensemble des tâches supplémentaires occasionnées aux employés du service de développement économique tant au niveau du soutien financier que des programmes d'accompagnement à la relance économique des entreprises de la MRC;

CONSIDÉRANT que le tournoi de golf de la MRC apporte un soutien financier important au Club de golf Le St-Rémi;

CONSIDÉRANT que le personnel ainsi que les bénévoles du club de golf acceptent de prendre en charge toute l'organisation d'un tournoi de golf « Mékinac »;

Re 22-04-87

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la participation de la MRC se limitera à l'envoi des invitations pour le tournoi de golf « Mékinac ».

### **Levée de l'assemblée**

Re 22-04-88

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

---

Préfet

---

Greffière-trésorière